



Démarche en ligne – Certificat d'immatriculation

1ère immatriculation : VL ancien, non importé et non informatisé

Démarche à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ou Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

- Une fois connecté, vous devez aller dans la rubrique « Immatriculation »
- Cliquez sur « Faire une autre demande concernant un véhicule »
- La catégorie sera : « Immatriculer pour la première fois un véhicule en France »
- Puis, « Immatriculation d'un véhicule d'occasion »
- Commencez votre démarche

Il est préférable de préciser votre demande (demande principale, numéro d'immatriculation, nom, prénom, date de naissance ainsi que tous les renseignements que vous jugez nécessaires).

Pièces justificatives

- ① Une demande d'immatriculation (*Cerfa* 13750*07 téléchargeable sur internet) renseigné, daté et signé par le(s) futur(s) titulaire(s).
- ② Une pièce d'identité en cours de validité du ou des futurs titulaires (CNI, passeport, titre de séjour)
- ③ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone) (si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ④ La carte grise recto/verso
- ⑤ La facture établie par le vendeur, une cession ou autre justificatif de vente
- ⑥ Le certificat de conformité au type communautaire délivré par son constructeur ou son représentant en France (ou FFVE : Fédération Française des Véhicules d'Epoque)
- ⑦ Un contrôle technique de moins de 6 mois

Si la démarche est faite pour quelqu'un d'autre :

- ⑧ Le mandat renseigné et signé (*Cerfa* 13757*03) accompagné d'une pièce d'identité

Une fois les documents mis en ligne, vous pourrez démarrer la procédure. Un accusé d'enregistrement sera disponible vous indiquant que votre démarche est enregistrée et passe à l'état « Analyse »

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un mail vous informant que « Votre démarche nécessite une action de votre part ». Il faudra alors vous reconnecter sur votre espace ANTS, rubrique « Mon espace véhicule » et reprendre la démarche en cours afin de procéder au paiement de la carte grise (paiement en carte bancaire).